

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Type de produit chimique : Mélange  
Nom : M\_71390\_Lero Lijmspray  
Code du produit : 71229

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation par le consommateur, Utilisation professionnelle, Traitement industriel  
Spec. d'usage industriel/professionnel : utilisation dispersive  
Catégorie fonction ou usage : Adhesives, binding agents

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Frencken BV  
Houtstraat 19-25  
6001SJ Weert - Netherlands  
T +31 495 583500 - F +31 495 542735  
[info@frenckenweert.nl](mailto:info@frenckenweert.nl) - [www.frenckenweert.nl](http://www.frenckenweert.nl)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Num. d'appel d'urgence : +31 (0)495 583500

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE**

F; R11  
Xi; R38  
R67  
N; R50/53

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# M\_71390\_Lero Lijmspray

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



F - Facilement inflammable



Xi - Irritant



N - Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux :

Heptane; n-heptane

Phrases R :

R11 - Facilement inflammable.  
R38 - Irritant pour la peau.  
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases-S :

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.  
S3/7/9 - Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé  
S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
S23 - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).  
S24 - Éviter le contact avec la peau.  
S33 - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
S37 - Porter des gants appropriés.  
S43 - En cas d'incendie, utiliser ... (moyens d'extinction à préciser par le fabricant. Si l'eau augmente les risques, ajouter: "Ne jamais utiliser d'eau").  
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.  
S59 - Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.  
S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

# M\_71390\_Lero Lijmspray

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Diméthyléther	(n° CAS)115-10-6 (No CE)204-065-8 (Numéro d'identification UE)603-019-00-8	10 - 25	F+; R12
Heptane; n-heptane	(n° CAS)142-82-5 (No CE)205-563-8 (Numéro d'identification UE)601-008-00-2	15,3 - 20,4	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53
Butanone; méthyléthylcétone	(n° CAS)78-93-3 (No CE)201-159-0 (Numéro d'identification UE)606-002-00-3	3 - 10	F; R11 Xi; R36 R66 R67
Méthylcyclohexane	(n° CAS)108-87-2 (No CE)203-624-3 (Numéro d'identification UE)601-018-00-7	3,3 - 4,4	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
n-Hexane	(n° CAS)110-54-3 (No CE)203-777-6 (Numéro d'identification UE)601-037-00-0	0,45 - 0,6	F; R11 Cat.Repr.3; R62 Xn; R65-48/20 Xi; R38 N; R51/53 R67
Pentane	(n° CAS)109-66-0 (No CE)203-692-4 (Numéro d'identification UE)601-006-00-1	0,45 - 0,6	F+; R12 Xn; R65 R66 R67 N; R51/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Diméthyléther	(n° CAS)115-10-6 (No CE)204-065-8 (Numéro d'identification UE)603-019-00-8	10 - 25	Flam. Gas 1, H220
Heptane; n-heptane	(n° CAS)142-82-5 (No CE)205-563-8 (Numéro d'identification UE)601-008-00-2	15,3 - 20,4	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Butanone; méthyléthylcétone	(n° CAS)78-93-3 (No CE)201-159-0 (Numéro d'identification UE)606-002-00-3	3 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Méthylcyclohexane	(n° CAS)108-87-2 (No CE)203-624-3 (Numéro d'identification UE)601-018-00-7	3,3 - 4,4	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
n-Hexane	(n° CAS)110-54-3 (No CE)203-777-6 (Numéro d'identification UE)601-037-00-0	0,45 - 0,6	Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361f Asp. Tox. 1, H304 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
Pentane	(n° CAS)109-66-0 (No CE)203-692-4 (Numéro d'identification UE)601-006-00-1	0,45 - 0,6	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Consulter éventuellement un médecin. Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire appel à un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. Consulter éventuellement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher. Consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

# M\_71390\_Lero Lijmspray

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : En cas de petits feux : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre chimique sèche, mousse. En cas de feu important : Eau en grande quantité. brouillards.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.

Autres informations : Continuer à arroser à l'eau depuis un endroit protégé, jusqu'à ce que le récipient soit froid.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. des vêtements de protection. Porter un équipement de protection respiratoire. Assurer une ventilation convenable. Supprimer toute source d'ignition. Danger d'explosion des vapeurs.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter toute source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Les conteneurs ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

M_71390_Lero Lijmspray		
Les Pays-Bas	MAC TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	210 mg/m <sup>3</sup>
Les Pays-Bas	MAC TGG 15MIN (mg/m <sup>3</sup> )	442 mg/m <sup>3</sup> Huidopname.
Diméthyléther (115-10-6)		
Les Pays-Bas	MAC TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	950 mg/m <sup>3</sup>
Les Pays-Bas	MAC TGG 8H (ppm)	500 ppm
Les Pays-Bas	MAC TGG 15MIN (mg/m <sup>3</sup> )	1500 mg/m <sup>3</sup>
Les Pays-Bas	MAC TGG 15MIN (ppm)	790 ppm

# M\_71390\_Lero Lijmspray

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Lunettes bien ajustables. Gants.



Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc nitrile.

Protection oculaire : Safety glasses.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: < 50 °C
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 60 °C
Point d'éclair	: -25 °C
Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: > 1 (1-7,4) vol %
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: 0,02 g/l
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.4. Conditions à éviter

flammes ou étincelles. sources de chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors de sa combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO2).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classifié

# M\_71390\_Lero Lijmspray

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

DL50 orale rat	≥ 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≥ 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	≥ 5 mg/l/4h

### Diméthyléther (115-10-6)

CL50 inhalation rat (mg/l)	309 mg/l/4h
----------------------------	-------------

Irritation	: Irritant pour la peau.
Corrosivité	: Non classifié
Sensibilisation	: Non classifié
Toxicité à doses répétées	: Non classifié
Carcinogénité	: Non classifié
Mutagénicité	: Non classifié
Toxicité pour la reproduction	: Non classifié

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### M\_71390\_Lero Lijmspray

CL50 poissons 1	1-10 mg/l
ErC50 (algues)	1-10 mg/l

### Diméthyléther (115-10-6)

CL50 autres organismes aquatiques 1	≥ 1000 mg/l 96 h Pisces
-------------------------------------	-------------------------

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### M\_71390\_Lero Lijmspray

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Nocif pour les organismes aquatiques.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

### 14.1. Numéro ONU

N° UN : 1133

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	: ADHÉSIFS
Description document de transport	: UN 1133 ADHÉSIFS, 3, III, (D/E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	: 3
Étiquettes de danger (ONU)	: 3



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

# M\_71390\_Lero Lijmspray

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.5. Risques environnementaux

Polluant marin :



Autres informations :

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

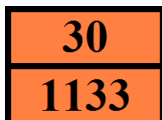
### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 30

Code de classification : F1

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : D/E

Quantités limitées (ADR) : LQ07

Excepted quantities (ADR) : E1

Code EAC : •3Y

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substances inclus dans la liste des candidats REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# M\_71390\_Lero Lijmspray

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Acute 1	Hazardous to the aquatic environment - acute hazard Category 1
Aquatic Chronic 1	Hazardous to the aquatic environment - chronic hazard Category 1
Aquatic Chronic 2	Hazardous to the aquatic environment - chronic hazard Category 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Serious Eye Damage/Irritation Category 2
Flam. Gas 1	Flammable gases Category 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables Catégorie 2
Repr. 2	Reproductive toxicity Category 2
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

FDS UE (Annexe II REACH)

*Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.*